

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 25 février a eu lieu un Conseil de Faculté « marathon » qui a duré 4 heures.

L'ordre du jour portait presque exclusivement sur 2 questions particulièrement importantes cette année, compte tenu des réformes en cours : les ajustements en Licence et Master pour 2020-2021 et l'offre de formation de la Faculté pour la nouvelle accréditation 2021-2025 puisque le calendrier des opérations fixé par l'établissement nous demandait de faire remonter la version 1 pour le 28 février.

I-En ce qui concerne le niveau Licence :

1-Afin d'assurer le suivi des cohortes et de limiter les mesures transitoires, la L2 réformée entrera en vigueur l'an prochain et la L3 réformée l'année suivante.

2-La réforme de l'accès aux professions de santé nous conduit à mettre en place, dès l'an prochain, avec les Facultés de médecine de l'Université UT3-Paul Sabatier une mineure santé en droit et une mineure droit en santé.

3-Du côté de la Licence droit et gestion, les responsables pédagogiques, en accord avec le DLC ont proposé de maintenir les 30h d'enseignement en anglais avec une répartition *ad experimentum* des enseignements en présentiel et en distanciel et une évaluation faite par les étudiants dès la fin de cette année.

4-Nous continuons l'ouverture internationale avec un deuxième cours de droit en anglais qui sera introduit en L3, soit sous forme de bonification pour les étudiants français, soit avec des ECTS pour les étudiants Erasmus entrants.

5-Afin d'éviter une césure entre la Terminale et la L2, nous ouvrons dès l'an prochain un groupe de LV en allemand et un autre en italien en L1.

6-A côté de la Licence professionnelle qui existe déjà (rédacteurs d'actes -notariat), nous travaillons sur l'ouverture d'une nouvelle LP concernant les syndicats de copropriété. D'autres projets sont en cours de réflexion.

II-En ce qui concerne les Masters :

1-Nous maintenons les 16 mentions de Master.

2-Du côté des créations, le M1 droit de la santé vient compléter le M2 existant.

3-Un travail très important a été réalisé par les responsables de mention, les directeurs de M2, la DES et le pôle Master de manière à intégrer la réforme de la procédure d'admission et de déroulement du cursus en Master. Des ajustements de maquettes parfois délicats ont été nécessaires ainsi qu'une réflexion sur les capacités d'accueil, les modalités de contrôle des connaissances. Sur les 16 mentions de Master, 12 ont initié la démarche par compétences et 8 ont, à ce jour, finalisé les maquettes en blocs de compétences avec une mise en œuvre dès la rentrée 2020. L'ensemble des propositions au niveau Master ont été adoptées par le CF. Des ajustements techniques sont encore nécessaires mais on peut considérer que la majeure partie du travail est réalisée.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique